



Gemeng **Fiels**

# CONVOCAATION

Le Collège Echevinal de la Commune de Larochette, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du Conseil communal en date du **19 novembre 2024 à 08.30** heures ayant lieu en la salle des séances en la Mairie à Larochette en vue de délibérer sur les divers objets de l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

1. Pacte Nature : Présentation du Pacte Nature et illustration de la situation actuelle par notre conseillère du Natur- & Geopark Möllerdall ;
2. Approbation du « Budget rectifié 2024 » et du « Budget 2025 » de l'Office Social Commun à Larochette ;
3. Approbation : organisation scolaire rectifiée de l'Ecole de Musique de l'UGDA pour l'année scolaire 2024/2025 ainsi que l'avenant à la convention y relatif ;
4. Approbation : Arrêt provisoire des comptes communaux de l'année 2023 ;
5. Approbation : Renouvellement/rectificatif de la convention avec le service « Bummelbus » du Forum pour l'Emploi pour l'année 2025 ;
6. Approbation : acte notarié AC Larochette/Schaus ;
7. Approbation : acte notarié AC Larochette/Syndicat de copropriétaires de l'immeuble en copropriété dénommée « Résidence aal Tankstell »/Immo Tavares ;
8. Approbation : compromis d'échange avec soulte entre l'administration communale de Larochette et l'immobilière Kasselt ;
9. Développement économique et social à Larochette : Information sur les initiatives prises par le collège échevinal pour « revitaliser » le centre de la localité ;
10. Demande de subside;
11. Titres de recette;
12. Questions, affaires courantes et communications ;

Larochette, le 13 novembre 2024

Pour le Collège Échevinal

Mirko MARTELLINI  
Bourgmestre



Bruno BRUNETTI  
Secrétaire  
contreseing art. 74 LC)